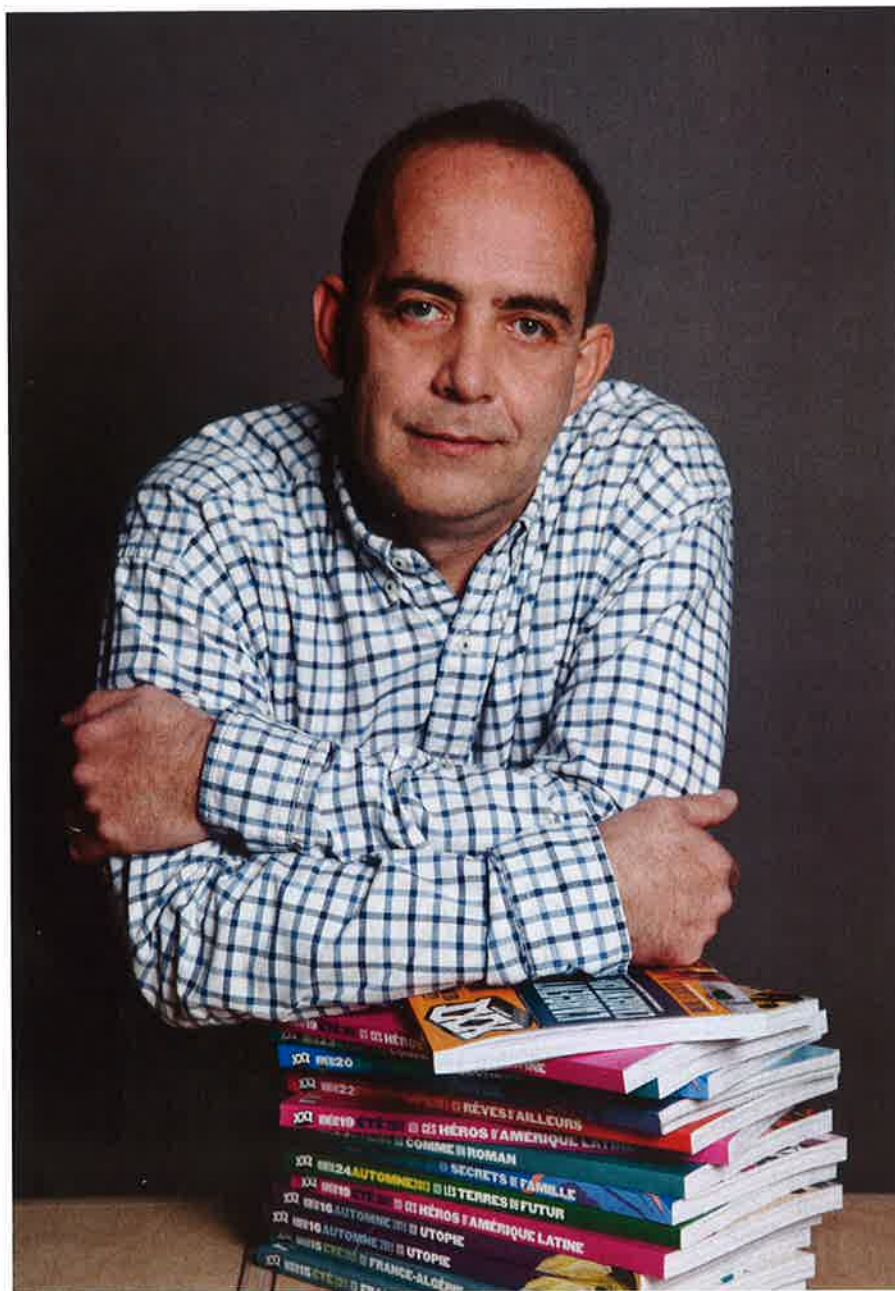


PATRICK DE SAINT-EXUPÉRY

« LA GOUTTE D'EAU QUI DONNE À VOIR UN GÉNOCIDE »



P. de Saint-Exupéry : « la France adopte vis-à-vis de ce génocide, au mieux une attitude dédaigneuse et hautaine, ou plus exactement un négationnisme parfois tempéré, parfois virulent. »

Rwanda, d'avril à juin 1994, l'élimination systématique de la minorité tutsi est en cours. Envoyé du *Figaro*, Patrick de Saint-Exupéry est un des rares journalistes français à avoir informé sur le génocide en cours. Fondateur en 2008 de la revue *XXI*, il reste hanté par ces événements et révolté par le rôle ambigu de l'État français dans cette grande catastrophe. En compagnie du dessinateur Hippolyte, il publie aujourd'hui *La fantaisie des Dieux*, une bande dessinée qui permettra à tous de mesurer l'ampleur de la marque qui entache notre mémoire commune.

Nouvelles d'Arménie Magazine : Vingt ans après le génocide au Rwanda, pourquoi une bande dessinée ?

Patrick de Saint-Exupéry : Le Rwanda est pour moi une vieille histoire. De 1990 à 1994, j'y effectue de fréquents reportages et je suis présent pendant le génocide. En 1998, après avoir témoigné auprès du Tribunal pénal international pour le Rwanda à Arusha, j'enquête en profondeur sur la France et le Rwanda. Mes articles publiés dans *Le Figaro* entraînent une mission d'information parlementaire. En 2004, je publie un premier livre *L'inavouable, la France au Rwanda*, réédité et complété en 2009 sous le titre, *Complices de l'inavouable, la France au Rwanda*. En 2010, je participe au film *Opération turquoise* diffusé par Canal+. Et donc maintenant je publie une bande dessinée. Tout cela parce que durant toutes ces années, la France adopte vis-à-vis de ce génocide,

FRANCESCA MANTOVANI

RWANDA, L'ÉTAT FRANÇAIS DANS UN BOURBIER GÉNOCIDAIRE

Le 6 avril 1994, un avion transportant les présidents rwandais et burundais est abattu par un missile avant son atterrissage à Kigali, capitale du Rwanda. Dès le lendemain, les citoyens rwandais de la minorité tutsis ainsi que les opposants au gouvernement provisoire tout juste installé sont systématiquement éliminés selon un plan établi de longue date et grâce à une propagande savamment orchestrée. Pendant trois mois, le génocide des Tutsis et des Hutus modérés se perpétue alors que les rebelles du Front patriotique rwandais, majoritairement composé de Tutsis, progressent jusqu'à Kigali. L'ONU estime que le dernier génocide du XX^e siècle a provoqué 800 000 morts en trois mois. Le 22 juin, la France envoie un contingent au Rwanda sous mandat

au mieux une attitude dédaigneuse et hautaine, ou plus exactement un négationnisme parfois tempéré, parfois virulent. J'ai donc voulu en parler de toutes les manières possibles. Vingt ans après, les témoins vieillissent. Les jeunes ont compris que cette histoire pose des problèmes et des questions. Je ne suis pas certain qu'ils ont envie d'accepter cet héritage. Cette bande dessinée a pour but de donner des éléments de réflexion pour qu'ils se forment leur propre opinion.

NAM : Quelle est en l'occurrence la force d'une bande dessinée ?

P. S. E. : D'abord, un des nœuds du génocide, c'est le silence. Ceux qui pourraient le raconter ont été exterminés, ils ont été tus. Dans l'immédiat, les rescapés ont du mal à transmettre leur histoire à ceux qui ont une vie normale. Or, la bande dessinée permet une formidable économie de mots. Vous n'avez pas le droit d'y utiliser un mot gratuit, un mot qui ne serait là que pour un effet. Ainsi, elle permet de se rapprocher de la réalité d'un génocide. Dans *La fantaisie des Dieux*, tous les mots ont été réellement prononcés, il n'y a pas une virgule inventée ou arrangée. Ensuite, le Rwanda est un pays magnifique et c'est dans ce pays

international. C'est l'Opération turquoise. Avait-elle pour but de protéger les victimes ou leurs génocidaires, anciens alliés de Paris dans cette région de l'Afrique des Grands lacs ? De nombreux témoignages dont celui de Patrick de Saint-Exupéry permettent de se poser la question. De plus les relations entre la France et le Rwanda restent tendues. De 2006 à 2009, Kigali était la seule capitale mondiale à ne plus avoir de relation diplomatique avec Paris après qu'une enquête menée par le juge antiterroriste Bruguière a accusé les forces du FPR d'être à l'origine de l'attentat qui a déclenché le génocide. Il apparaît aujourd'hui que l'accusation se basait sur une instruction fantaisiste et manipulée. La France aussi a cultivé son négationnisme d'État...

magnifique que s'est produit un génocide. Inimaginable, pour la plupart des gens qui associent d'autres images à un génocide : les miradors, les barbelés, le froid... Au Rwanda, il faisait beau, il faisait chaud, le ciel était bleu. L'image dessinée transgresse les lieux communs. Et ce paradoxe permet à mon sens de mieux montrer ce qu'est véritablement le mécanisme d'un génocide.

NAM : Qu'apporte au récit le dessinateur Hippolyte ?

P. S. E. : En 1994, il avait 17 ans. Comme tout le monde, il était devant sa télévision. Il a vu des images extrêmement frappantes et choquantes qui ne lui ont pas permis de comprendre ce qui se passait. Cette bande dessinée est aussi un dialogue entre deux expériences, deux regards, deux générations. Il fallait permettre aux narrateurs de s'effacer devant l'importance de l'histoire, de refuser le spectaculaire, la violence qui souvent est gratuite. Nous devons trouver une dimen-

La fantaisie des Dieux, Rwanda 1994
par Hippolyte et P. de Saint-Exupéry,
Éd. les Arènes, 96 pages, 19,90 €.

sion poétique qui est à notre sens le seul moyen de donner à voir et à comprendre ce qui a pu se passer.

NAM : Cependant, vous avez pris le parti de n'expliquer qu'un épisode du génocide.

P. S. E. : C'est un choix de principe. Pour raconter un événement, vous pouvez choisir de tout montrer ou de raconter la goutte d'eau qui donne à voir la mer. En racontant tout, vous prenez le risque de vous noyer dans la mer. Et elle est immense... Nous avons choisi de montrer la goutte d'eau, celle qui permet en toute honnêteté de bien voir la mer, en l'occurrence, un génocide, une extermination. C'est un principe formulé par un grand journaliste polonais, Adam Michnik.

NAM : En l'occurrence, vous avez choisi les événements de la colline de Bisesero et particulièrement à l'arrivée des forces françaises...

P. S. E. : C'est la goutte d'eau qui incarne toutes les ambiguïtés du rôle de Paris quant aux événements du Rwanda.

NAM : Vous utilisez des images dures à l'encontre de certains politiques, François Mitterrand, Alain Juppé, Hubert Védrine, ... Craignez-vous une procédure de leur part ?

P. S. E. : Mon livre *Complices de l'inavouable* a été attaqué en diffamation par sept officiers français. Nous avons dépassé les trente procédures contre ce livre et ce n'est pas fini. Elles ont toutes été perdues par ces officiers parce que nous ne parlons que de faits établis et admis. Si des gens veulent attaquer, ils attaqueront. >>>



>>> Cela ne nous empêche pas de parler.

NAM : Vous attribuez à François Mitterrand la réflexion suivante : « Dans ces pays-là, un génocide, ce n'est pas trop important. » Comment a-t-il tenu de tels propos ?

P.S.E. : Il a déclaré à des proches pendant l'été 1994. Cela a été confirmé par des sources. J'ai déjà publié cette information et ça n'a pas prêté à la moindre discussion. C'est un fait établi.

NAM : La justice française vous semble-t-elle en paix avec le Rwanda ?

P.S.E. : Évidemment, non. D'abord, la justice française a multiplié les obstructions au principe de la compétence universelle (Ndlr : qui permet de poursuivre les auteurs de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité, quel que soit le lieu où ces crimes ont été commis). Une trentaine de Rwandais réfugiés en France et soupçonnés d'avoir participé au génocide auraient dû être jugés. Cela n'a pas été le cas et cela a valu à Paris d'être condamné par la Cour européenne de justice pour obstruction. Le procès d'un premier suspect vient enfin d'avoir lieu. Ensuite, il y a l'instruction dévoyée du juge Bruguière qui a construit un dossier totalement fantaisiste pendant plus de dix ans (Ndlr : sur les responsabilités de l'attentat contre l'avion présidentiel



Mitterrand et ses marionnettes Juppé et Védrine.

du 6 mars 1994) à l'encontre de tous les principes d'une instruction qui respecterait le cadre normal : à charge et à décharge. J'ai lu intégralement les quatre mille pages du rapport d'enquête du juge

Bruguière. C'est simplement une calamité pour tous les juges instructeurs de l'hexagone et pour l'idée de justice en France. Heureusement, ce travail a été totalement remis en cause par le successeur de Bruguière, le juge Trévidic.

LE RETOUR DES AFFREUX

Qui sont les conseillers envoyés par Paris à Kigali et comment ont-ils collaboré avec les responsables rwandais qui ont manipulé l'opinion rwandaise, planifié

et dirigé le génocide ? En 1994 Jean-François Dupaquier était rédacteur en chef à *L'Événement du Jeudi*. Comme Patrick de Saint-Exupéry, il a couvert les événements avant de témoigner auprès du Tribunal international pour le Rwanda. Avec *Politiques, militaires et mercenaires français au Rwanda*, il livre le fruit de 20 ans de recherches en Europe et en Afrique et pointe la complicité des responsables de l'hexagone pour « l'intérêt de la France », ainsi que la désinformation qui consiste à faire passer un plan d'extermination pour une « colère populaire spontanée ».

Politiques, militaires et mercenaires français au Rwanda, Chronique d'une désinformation par Jean-François Dupaquier, Éditions Karthala, 480 pages, 28 €

NAM : Quels sentiments vous inspirent les projets de lois pour la pénalisation du négationnisme ?

P.S.E. : Évidemment, je ne supporte pas le négationnisme. Maintenant, je constate que le négationnisme oblige témoins, journalistes, sociologues, historiens... à effectuer un travail de retour sur l'événement. Un travail de précision, de structuration, d'interrogation, qu'ils n'auraient peut-être jamais entrepris sans la pression insupportable du discours négationniste. Aussi je n'arrive pas à être convaincu de la nécessité d'interdire le négationnisme. Le combattre, oui. J'ai observé que la Shoah et le génocide rwandais ont été suivis d'une période de latence de vingt ans avant qu'ils ne s'inscrivent clairement dans la mémoire collective. Ce temps du débat a été nécessaire. Une fois que les choses sont clairement déterminées que l'on en vienne à passer des lois interdisant le négationnisme ne me gêne pas. ■

Propos recueillis par
Laurent Melikian

Jean-François Dupaquier

POLITIQUES, MILITAIRES ET MERCENAIRES FRANÇAIS AU RWANDA

CHRONIQUE
D'UNE DÉSINFORMATION

KARTHALA